

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 10 heures 30**, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de spectacle de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 16 mars 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 33**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 33**

**Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2026-1-7 : Election des membres du Conseil d'Administration de la Régie Autonome Personnalisée de l'Espace culturel Georges Brassens**

Une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère administratif dénommée « Espace culturel Georges Brassens » a été créée le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Elle est chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif et a pour objet :

- Le soutien et la promotion du spectacle vivant ;
- La sensibilisation et l'éducation artistique de tous les publics, et en particulier du jeune public ;
- Le développement d'actions culturelles et d'animations dans le quartier, la ville et l'agglomération avec l'ensemble des partenaires sociaux et culturels concernés.

La régie est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- 8 représentants de la ville de Saint-Martin-Boulogne, membres du Conseil Municipal
- 3 personnalités qualifiées

**Une seule liste est soumise au vote. Il est procédé au vote à bulletin secret.**

**Après dépouillement, il est constaté :**

**Nombre de votants : 33**

**Pour : 26**

**Blanc : 7**

La liste proposée a obtenu 26 voix.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le



ID : 062-216207589-20260322-2026\_1\_7-DE

.../...

Représentants la ville, membres du Conseil Municipal :

- Pascale LEBON
- Clément SCIMIA
- Guillaume SAVEANT
- Pierre GALBY
- Corinne MULLER
- Jean-Claude CONDETTE
- Valentin FIEVET
- Frédérique GERARD

3 personnes qualifiées :

- Alain HONVAULT
- Catherine LEDUC
- Loïc CHEUVA

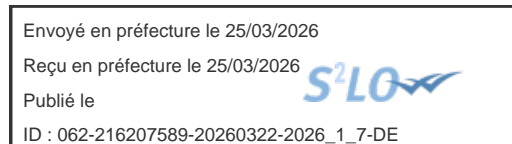
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, le 22 mars 2026*

**Le secrétaire de séance,  
Pierre GALBY**

**Le Maire,  
Pascale LEBON**



**Affiché le : 26/03/2026**

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>